

Les options sur trackers

Dans le précédent numéro de Next Option (N° 12), nous vous avons présenté en détail les trackers. Ces produits sont désormais supports de classes d'options cotées sur le marché parisien d'Euronext.liffe. En effet, des classes d'options sur trackers ont été ouvertes le 23 janvier 2003. Elles portent sur les trackers CAC 40 Master Unit (tracker qui réplique l'indice CAC 40) et sur le Dow Jones Euro STOXXSM 50 Master Unit (tracker qui réplique l'indice Dow Jones Euro STOXXSM 50). Les caractéristiques des options sur trackers vous sont présentées ci-dessous.

Contrat	Option CAC 40 Master Unit (CAC)	Option Dow Jones Euro STOXX 50 SM Master Unit (MSE)																								
Place de cotation et compartiment de marché	Les options sur trackers sont négociées sur le marché français d'options d'Euronext.liffe (MONEP) géré par Euronext Paris																									
Règles d'organisation et de fonctionnement	Les règles applicables aux options sur trackers sont identiques à celles en vigueur sur les options du MONEP.																									
Organisation des transactions	Cotation sur le système NSC-VO (dans un premier temps) puis LIFFE CONNECT TM . Groupe Continu : pré ouverture : 7 h 45 - 9 h 05 - séance : 9 h 05 - 17 h 35 - clôture : 17 h 35																									
Sous-jacents	<p>Les trackers les plus importants en termes de volume, commercialisables en France et cotés sur un marché réglementé de l'espace économique européen ou un marché reconnu en France, ont vocation à constituer les supports permanents d'options.</p> <p>Les trackers sélectionnés pour être supports d'options répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans l'instruction NI-3-02 des règles d'organisation et de fonctionnement du MONEP et rappelés ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- existence du tracker depuis au moins trois mois avant l'ouverture d'une classe d'option 2- le tracker qui fera l'objet d'option devra répliquer un indice suffisamment connu avec une méthodologie transparente et une large diffusion 3- nombre minimum de 2 animateurs de marché sur le tracker 4- critères quantitatifs vérifiés par le tracker sur les trois derniers mois (moyenne quotidienne) : <ol style="list-style-type: none"> a- nombre de titres négociés \geq 10 000 par jour b- nombre de transactions : \geq 5 par jour 																									
Type d'options	Option de type américain (c'est à dire exercable à tout moment jusqu'à la date d'échéance).																									
Taille du contrat	Une option sur tracker représente généralement une quantité égale à 100 trackers sous-jacents.																									
Teneurs de marché	Au minimum 2 teneurs de marché fournissent en permanence des prix offerts et demandés pour une fourchette maximum et une quantité de lots minimum. Les obligations des teneurs de marché sont définies par Euronext.liffe.																									
Echelon de cotation (tick)	L'échelon minimum de cotation des options sur trackers est de 0,01 euro (1 centime d'euro) quel que soit le cours traité.																									
Echéances	Les négociations portent sur 5 échéances glissantes : 3 échéances mensuelles et 2 trimestrielles du cycle mars, juin, septembre et décembre.																									
Exercice	L'heure limite d'enregistrement des instructions d'exercice est fixée chaque jour à 18 h 15, à l'exception du jour de l'échéance où les options dans les cours, identifiées par rapport au cours du fixing de clôture du marché sous-jacent, ou du dernier cours traité connu ajusté le cas échéant d'éventuelles opérations sur titres, sont exercées automatiquement à leur expiration, sauf instruction contraire du donneur d'ordres.																									
Prix d'exercice	<p>Les prix d'exercice sont standardisés et déterminés à partir d'écart en euros. Ces écarts sont fixés par Euronext.liffe et font l'objet d'un avis.</p> <p>Lors de l'ouverture d'une échéance, des séries sont créées (options d'achat et options de vente) aux quatre prix d'exercice les plus proches du cours de la valeur sous-jacente : un dans les cours, un à la parité et deux en-dehors des cours.</p> <p>Pour les deux premières échéances mensuelles, des séries sont créées (options d'achat et options de vente) aux sept prix d'exercice les plus proches du cours de la valeur sous-jacente : deux dans les cours, un à la parité et quatre en-dehors des cours.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Prix d'exercice</th> <th>2 premières échéances mensuelles</th> <th>Troisième échéance mensuelle et échéances trimestrielles</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>inférieur à 10 €</td> <td>0,05 €</td> <td>0,10 €</td> </tr> <tr> <td>entre 10 et 20 €</td> <td>0,25 €</td> <td>0,50 €</td> </tr> <tr> <td>entre 20 et 50 €</td> <td>0,50 €</td> <td>1,00 €</td> </tr> <tr> <td>entre 50 et 100 €</td> <td>1,00 €</td> <td>2,00 €</td> </tr> <tr> <td>au-dessus de 100 €</td> <td>2,00 €</td> <td>4,00 €</td> </tr> </tbody> </table>		Prix d'exercice	2 premières échéances mensuelles	Troisième échéance mensuelle et échéances trimestrielles	inférieur à 10 €	0,05 €	0,10 €	entre 10 et 20 €	0,25 €	0,50 €	entre 20 et 50 €	0,50 €	1,00 €	entre 50 et 100 €	1,00 €	2,00 €	au-dessus de 100 €	2,00 €	4,00 €						
Prix d'exercice	2 premières échéances mensuelles	Troisième échéance mensuelle et échéances trimestrielles																								
inférieur à 10 €	0,05 €	0,10 €																								
entre 10 et 20 €	0,25 €	0,50 €																								
entre 20 et 50 €	0,50 €	1,00 €																								
entre 50 et 100 €	1,00 €	2,00 €																								
au-dessus de 100 €	2,00 €	4,00 €																								
Clôture d'une échéance	Le dernier jour du mois à 17 h 35	Le 3 ^{ème} vendredi du mois à 17 h 35																								
Ouverture d'une échéance	Le premier jour ouvré du mois suivant la clôture	Le premier jour ouvré du mois suivant la clôture																								
Codes des trackers	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé du tracker</th> <th>Code ISIN</th> <th>Code Sicovam</th> <th>Fraction du sous-jacent</th> <th>Mnémonique du tracker</th> <th>Sous-jacent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CAC 40 Master Unit</td> <td>FR0007052782</td> <td>41761</td> <td>1/100</td> <td>CAC</td> <td>CAC 40 Index</td> </tr> </tbody> </table>	Libellé du tracker	Code ISIN	Code Sicovam	Fraction du sous-jacent	Mnémonique du tracker	Sous-jacent	CAC 40 Master Unit	FR0007052782	41761	1/100	CAC	CAC 40 Index	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Libellé du tracker</th> <th>Code ISIN</th> <th>Code Sicovam</th> <th>Fraction du sous-jacent</th> <th>Mnémonique du tracker</th> <th>Sous-jacent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DJ Euro STOXX 50SM Master Unit</td> <td>FR0007054358</td> <td>97147</td> <td>1/100</td> <td>MSE</td> <td>Indice DJ Euro STOXX 50SM</td> </tr> </tbody> </table>	Libellé du tracker	Code ISIN	Code Sicovam	Fraction du sous-jacent	Mnémonique du tracker	Sous-jacent	DJ Euro STOXX 50 SM Master Unit	FR0007054358	97147	1/100	MSE	Indice DJ Euro STOXX 50 SM
Libellé du tracker	Code ISIN	Code Sicovam	Fraction du sous-jacent	Mnémonique du tracker	Sous-jacent																					
CAC 40 Master Unit	FR0007052782	41761	1/100	CAC	CAC 40 Index																					
Libellé du tracker	Code ISIN	Code Sicovam	Fraction du sous-jacent	Mnémonique du tracker	Sous-jacent																					
DJ Euro STOXX 50 SM Master Unit	FR0007054358	97147	1/100	MSE	Indice DJ Euro STOXX 50 SM																					
Code rediffuseurs	Trackers : Code Reuters : CAC.PA ; Code Bloomberg : CAC FP Equity Options trackers : Code Reuters : 0#CAC SM .p	Trackers : Code Reuters : MSE.PA ; Code Bloomberg : MSE FP Equity Options trackers : Code Reuters : 0#MSE SM .p																								
Paramètres de couverture financière et dépôts de garantie	Limite de variation quotidienne : 3,25 euros Dépôt de garantie normal : 3,50 euros Plage de fluctuation du cours du sous-jacent : 350 points d'indice	Limite de variation quotidienne : 2,75 euros Dépôt de garantie normal : 3,00 euros Plage de fluctuation du cours du sous-jacent : 300 points d'indice																								
Tarifification	<p>Les négociations d'options sur trackers effectuées sur le MONEP donnent lieu à la perception par Euronext Paris SA d'une commission de négociation de 0,60 euro par contrat, et d'une commission de compensation d'un montant variable en fonction du montant des capitaux négociés.</p> <p>Les taux applicables au montant de chaque négociation sont les suivants :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Tranche de négociation</th> <th>Taux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Jusqu'à 150 000 €</td> <td>0,15 %</td> </tr> <tr> <td>de 150 000 à 750 000 €</td> <td>0,10 %</td> </tr> <tr> <td>de 750 000 à 1 500 000 €</td> <td>0,05 %</td> </tr> <tr> <td>au-delà de 1 500 000 €</td> <td>0,025 %</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le montant de la commission de négociation perçue par opération ne peut être supérieur à 1 % des capitaux traités.</p> <p>Les commissions sont soumises à la TVA, selon la réglementation en vigueur.</p>		Tranche de négociation	Taux	Jusqu'à 150 000 €	0,15 %	de 150 000 à 750 000 €	0,10 %	de 750 000 à 1 500 000 €	0,05 %	au-delà de 1 500 000 €	0,025 %														
Tranche de négociation	Taux																									
Jusqu'à 150 000 €	0,15 %																									
de 150 000 à 750 000 €	0,10 %																									
de 750 000 à 1 500 000 €	0,05 %																									
au-delà de 1 500 000 €	0,025 %																									